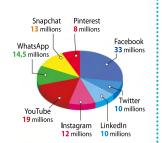


Voir **DICO SNT** p. 185



DOC 1 Utilisateurs actifs des réseaux sociaux en France en 2018

Sensibilisation Considération Notoriété de la marque Trafic Portée Interactions Installations d'apps Vues de vidéos Génération de prospects Messages

DOC 2 Espace de création de publicité Facebook



DOC3 Une offre Premium LinkedIn

1 •Les caractéristiques des réseaux sociaux

A Définition

Les réseaux sociaux sont des applications mettant en relation des internautes. Certains ont un thème imposé, d'autres sont généralistes.

Exemple LinkedIn est dédié au « réseautage » professionnel, Twitter à l'actualité, tandis que Facebook est généraliste.

Le nombre d'abonnés varie d'un réseau à un autre (Doc 1). Ils permettent l'échange de contenus de natures diverses (photos, vidéos, textes) ainsi que d'autres fonctionnalités (jeux, filtres photos et vidéos, durée de publication limitée, etc.).

B Les principaux concepts

Pour se connecter, un identifiant et un mot de passe propres à l'application sont nécessaires. On parle d'identification et d'authentification. Le paramétrage des abonnements permet de contrôler la confidentialité de ses données personnelles et les traces laissées sur les réseaux sociaux. L'ensemble de ses traces est appelé identité numérique. Elle influence l'image de l'utilisateur sur Internet, appelée e-réputation.

2 • Le modèle économique des réseaux sociaux

A La publicité et les contenus sponsorisés

Les entreprises des réseaux sociaux sont principalement rémunérées grâce à la publicité. Elles fournissent aux annonceurs des informations qui permettent d'adapter le contenu des publicités proposées au profil de l'utilisateur. C'est ce qu'on appelle le ciblage (Doc 2).

Les publications sponsorisées permettent de mettre en avant une publicité et de mieux la cibler, *via* l'achat d'un espace spécifique sur les réseaux sociaux qui le proposent.

B L'accès à des fonctionnalités payantes

Une petite partie des revenus provient de modèles « freemium » qui proposent une offre basique gratuite et une offre « premium » payante donnant droit à des fonctionnalités supplémentaires (Doc 3).

3 • Les communautés et leurs représentations

A Les graphes

Dans un réseau social, les liens entre utilisateurs sont complexes. Il est donc nécessaire de les représenter simplement, sous la forme d'un graphe. Un graphe est constitué d'un ensemble de sommets (utilisateurs) et d'arêtes (liens entre utilisateurs).

B Les caractéristiques des graphes

La distance entre deux sommets dans un graphe est le nombre de liens constituant le plus court chemin entre eux.

Exemple Dans le doc. 4, la distance entre A et D est de 3.

Le diamètre d'un graphe est la plus grande distance entre deux sommets. Exemple Dans le doc. 4, le diamètre est de 4.

Le rayon est la plus petite distance à laquelle puisse se trouver un sommet de tous les autres.

Le centre est un sommet placé à la plus petite distance de tous les autres. Exemple Dans le doc. 4, le centre est le sommet *E*, le rayon est de 2. Tous les sommets sont au plus à une distance de 2 des autres sommets et il n'est pas possible de faire moins.

C Les « petits mondes »

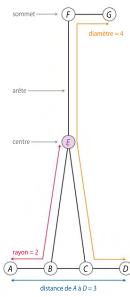
Les réseaux sociaux facilitent les connexions. On estime aujourd'hui que le degré de séparation moyen entre deux utilisateurs est de 3 personnes environ, contre 6 à la fin des années 1960 d'après l'expérience de Milgram. Néanmoins, les réseaux sociaux sont critiqués pour leur tendance à créer des communautés, notamment *via* des algorithmes de recommandation. Ces « petits mondes » fermés sur eux-mêmes conduiraient à un repli sur soi et à un appauvrissement de la pensée critique.

4 • La cyberviolence

La cyberviolence regroupe toutes les violences commises à l'aide d'outils de communication numériques.

Exemple Les intimidations, les insultes, les moqueries, les menaces, la diffusion d'informations ou d'images personnelles, la propagation de rumeurs, etc. (Doc 5).

On parle de cyberharcèlement dans le cas d'actes de cyberviolence répétés. Le harcèlement sur Internet est puni par la loi (article 222-33-2-2 du code pénal). Les sanctions pénales peuvent atteindre 3 ans de prison et une amende de 45 000 euros.



DOC 4 Représentation d'un réseau social sous forme de graphe



DOC 5 Affiche de prévention contre la cyberviolence